



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

CONSEIL

Cent cinquante-troisième session

Rome, 30 novembre-4 décembre 2015

Composition du Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial

Décisions que le Conseil est invité à prendre

En application de la Résolution 7/2011 de la Conférence de la FAO, le Conseil est invité à élire six membres du Conseil d'administration du PAM parmi les États Membres de la FAO pour un mandat de trois ans (du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2018) selon la répartition suivante:

- un pays de la liste A;
- deux pays de la liste B;
- un pays de la liste C;
- deux pays de la liste D.

Les États Membres souhaitant se présenter sont invités à compléter le formulaire de présentation de candidature joint et à l'envoyer au secrétaire général de la Conférence et du Conseil (bureau A-139) le **lundi 16 novembre 2015** au plus tard, à **12 heures**.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

Stephen Dowd
Chef de la Sous-Division de la Conférence, du Conseil et des relations avec les gouvernements
Tél.: +39 06570 53459

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement.

Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.



mo757

1. Aux fins de l'élection au Conseil d'administration du PAM, les États Membres de la FAO sont répartis en cinq listes distinctes (A, B, C, D et E), qui figurent sur la page web du Conseil dans la colonne «Information supplémentaire»:

<http://www.fao.org/about/meetings/council/cl153/documents/fr/>.

2. Le Conseil est appelé à élire six membres pour un mandat expirant le 31 décembre 2018, afin de remplacer ceux dont le mandat prend fin le 31 décembre 2015, à savoir l'Afghanistan (liste B), les États-Unis d'Amérique (liste D), l'Italie (liste D), le Mexique (liste C), l'Ouganda (liste A) et les Philippines (liste B).

3. Les membres sortants sont rééligibles.

4. Un formulaire de proposition de candidature figure à l'*annexe A*.

| Date d'échéance du mandat | Élus par le Conseil de la FAO | Élus par le Conseil économique et social |
|----------------------------------|---|---|
| 31 décembre 2015 | Afghanistan (B) États-Unis d'Amérique (D) Italie (D) Mexique (C) Ouganda (A) Philippines (B) | Fédération de Russie (E) Inde (B) Iraq (B) Pays-Bas (D) Sierra Leone (A) Suisse (D) ¹ |
| 31 décembre 2016 | Allemagne (D) Afrique du Sud (A) Arabie saoudite (B) Canada (D) Colombie (C) Guinée équatoriale (A) | Burundi (A) Cuba (C) Espagne (D) Éthiopie (A) Norvège (D) Pakistan (B) |
| 31 décembre 2017 | Australie (D) Brésil (C) ² Danemark (D) Iran (République islamique d') (B) ⁴ Libye (A) Pologne (E) | Hongrie (E) Japon (D) Panama (C) ³ République de Corée (B) ⁵ Royaume-Uni (D) Swaziland (A) |
| 31 décembre 2018 | | Fédération de Russie (E) France (D) Inde (B) Libéria (A) Pays-Bas (D) (B) |

¹ La Suisse a démissionné le 31 décembre 2014 et la Suède a été nommée pour lui succéder jusqu'à la fin du mandat, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015.

² Le Brésil a fait part de son intention de démissionner au 31 décembre 2015 et le Guatemala a fait savoir qu'il souhaiterait occuper le siège du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016.

³ Le 17 septembre 2015, le Guatemala a fait part de son intention de démissionner au 31 décembre 2015 et le Panama a été nommé pour lui succéder jusqu'à la fin du mandat, soit du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2017.

⁴ Ce siège est affecté par roulement aux États des listes A, B et C comme suit: Liste B (2015-2017) – siège occupé actuellement par l'Iran (République islamique d') –, liste A (2018-2020) et liste C (2021-2023).

⁵ À la réunion de coordination et de gestion du Conseil économique et social, tenue le 8 avril 2015, le Conseil a accepté la démission de la République de Corée, qui prendra effet le 31 décembre 2015, et a élu par acclamation la Chine pour occuper le siège jusqu'au 31 décembre 2017.

Annexe A**Formulaire de proposition de candidature au Conseil d'administration du PAM**

(à présenter lundi 16 novembre 2015 à 12 heures, au plus tard)

Destinataire: Secrétaire général de la Conférence et du Conseil Date:
Bureau A-139E

Le délégué de (État Membre de la FAO)

(Signature)

propose la candidature de pour la liste^{1/}

.....

pour un siège au Conseil d'administration du PAM, pour un mandat allant du
1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2018.

Le délégué de (État Membre de la FAO)

(Signature)

accepte cette candidature

^{1/} A, B, C, D ou E, selon le cas. Les sièges à pourvoir pour 2016-18 sont les suivants:
un siège sur la liste A, deux sièges sur la liste B, un siège sur la liste C et deux sièges sur la liste D.